



## Christine MEIGNIEN,

Présidente de la Fédération

La prochaine Conférence Nationale du Handicap (CNH) dévoilera les axes et les réformes que le gouvernement souhaite mettre en œuvre pour les prochaines années dans le domaine du handicap.

Plusieurs thématiques sont au programme de cette CNH. Parmi elles, figure la question « comment prévenir les départs non souhaités en Belgique ».

Nous avons été informés que le gouvernement souhaite labelliser des structures belges accueillant des personnes adultes. De bonnes intentions semble-t-il. En effet, la motivation annoncée est de s'assurer d'un minimum de critères d'accueil en labellisant des structures de qualité afin de garantir l'accompagnement qu'elles proposent, comme cela se fait déjà pour les enfants accueillis en Belgique.

Au-delà de ces bonnes intentions, plusieurs questions restent à soulever. L'offre pour les adultes en situation de handicap complexe dont principalement les personnes autistes, n'est pas suffisante dans notre pays. Ce qui explique la progression constante de l'offre de places en Belgique qui représentent fin 2017, 6109 adultes.

Aucun gouvernement, malgré les diverses annonces visant à arrêter ce flux, n'a su mettre en place des solutions pour pallier ces besoins. Pire encore, les plans se sont durcis en matière d'offre d'accompagnement adulte puisque nous arrivons à la tragique situation actuelle où aucune place n'est programmée pour les 5 ans à venir, réduisant d'autant les solutions potentielles.

Déjà en 2015, le gouvernement en place annonçait l'arrêt des placements en Belgique. Pourtant depuis c'est près de 1400 places qui y ont été créées. Cette

progression est constante à raison de 350 places nouvelles par an.

Un rapport de la commission des affaires sociales du Sénat s'était emparé du sujet et avait fait le constat que la Sécurité Sociale française versait plus de 460 Millions d'Euros à la Belgique pour ces structures uniquement dédiées aux ressortissants français. A cette somme connue, on peut extrapoler celles versées par les départements concernés. Aussi c'est près d'un milliard d'euros par an non investi en France qui permettent à ces structures belges d'exister.

Aujourd'hui l'Etat propose une solution qui n'en est pas une au regard de la réalité des attentes de certaines personnes autistes, en ne labellisant que des établissements de type MAS (maison d'accueil médicalisé) financées par la seule Sécurité Sociale (soit 30% seulement des places d'accueil), laissant de côté, sans négocier, tous les autres établissements financés entièrement ou partiellement par les départements.

Alors comment arrêter ce flux, non souhaité, vers la Belgique si d'un côté l'Etat bloque ses financements et donc les places en Belgique, tout en ne programmant rien sur le territoire français ? L'Etat ne laisse aux départements aucun autre choix que de continuer à financer de leur côté des nouvelles places en Belgique.

Cette stratégie politique nous interroge et nous inquiète. Comme nous sommes très inquiets des réformes à venir, telle celle de la tarification du médico-social qui s'appuie sur des modèles EHPAD ou hospitalier alors qu'on connaît les conséquences de ces modèles sur la bienveillance de nos aînés et le déclin du système de santé à la française. Nous constatons déjà les effets des budgets et des financements bloqués

dans le médico-social : des salaires peu attractifs, la démotivation des professionnels. Tout cela ne nous permet pas d'être optimistes.

Pour ma part, lors de la réunion préparatoire à la CNH, j'ai demandé 3 choses :

**Rétablir l'équilibre de l'offre** par l'obligation que chaque place financée en Belgique soit compensée par un financement équivalent sur le territoire français.

**Rétablir l'équité sur l'ensemble du territoire** avec l'arrêt du double financement des établissements (ETAT/Département) pour les personnes les plus vulnérables, brisant ainsi l'injustice suivant qu'on habite un département suffisamment riche et bien doté ou non.

**Respecter le choix de la personne et de sa famille**, la Belgique n'étant pas un choix souhaité mais subi, par défaut, faute de solution de proximité dans la région d'origine, il faut des réponses de proximité.

Les personnes les plus vulnérables relèvent de la **solidarité nationale**. Elles ne méritent pas l'oubli, dans lequel elles sont actuellement plongées.

Alors « comment prévenir les départs non souhaités en Belgique » si ce n'est en construisant une politique vers toutes ces personnes avec les moyens nécessaires à leur **mise en œuvre immédiate**.

Et arrêtons de dénigrer le médico-social sur l'autel de l'inclusion et de fermer la Belgique par principe en oubliant les milliers de personnes sans solution. La transformation de l'offre ne doit pas être la suppression de l'offre.